



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240202-2024_0202_020-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Aurore BIBRON

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE

Absents excusés : Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE, Aline LEBRETON, Denis MARCHAND, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT et Stéphane MANCEAU

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Quorum : 8

Date convocation : 31/01/2024

N° délibération : 2024-02.02-020

Objet : Projet création salle polyvalente bas carbone– demande de subvention DETR et DSIL 2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différentes aides sollicitées pour le projet de création de la salle polyvalente. Suite à son entrevue avec Monsieur le sous-préfet, la collectivité doit déposer un nouveau dossier au titre de la DETR et de la DSIL 2024.

Il propose de solliciter pour 2024 les subventions DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et valider le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses :	Recettes :
- Travaux : 1 206 168,54 € HT	- DETR : 240 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre : 114 711,25 € HT	- DSIL : 360 000,00 €
- Frais études et autres : 29 421,69 € HT	- Région : 50 000,00 €
	- Conseil départemental : 50 000,00 €
	- EPCI : 50 000,00 €
	- Collectivité (emprunt) : 600 301,48 €
Total : 1 350 301,48 € HT	1 350 301,48 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ **Adopte le projet de création de la salle polyvalente,**

→ **Valide le plan de financement présenté,**

→ **Sollicite auprès du préfet la DETR 2024 au titre de « réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux »**



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240202-2024_0202_020-DE



→ Sollicite auprès du préfet la DSIL 2024 au titre « des opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat »

→ Autorise le maire déposer toutes les demandes de subventions relatives à ce projet

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240202-2024_0202_021-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Aurore BIBRON

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE

Absents excusés : Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE, Aline LEBRETON, Denis MARCHAND, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT et Stéphane MANCEAU

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Quorum : 8

Date convocation : 31/01/2024

N° délibération : 2024-02.02-021

Objet : Opération de requalification de cœur de bourg – demande de subvention DETR et DSIL 2024

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet préparé par le bureau d'études Atrium pour l'opération de requalification du cœur de bourg en commerce et habitat. Il propose au conseil municipal de valider le projet de rénovation et de solliciter auprès du préfet les subventions DETR et DSIL 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ Adopte le projet de requalification de cœur de bourg pour un coût de 498 351,26 € HT et arrête ses modalités de financement comme présenté ci-dessous :

Dépenses :		Recettes :	
- Maîtrise d'œuvre :	30 538,00 € HT	- DETR :	149 505,00 €
- Acquisition :	105 085,00 € HT	- DSIL :	249 175,63 €
- Travaux rénovation :	355 904,26 € HT	- Collectivité (fonds propres) :	99 670,63 €
- Frais études et autres :	6 824,00 € HT		
Total :	498 351,26 € HT		498 351,26 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ Sollicite auprès du préfet la DETR 2024 au titre « d'opération globale de revitalisation de centre-bourg »



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240202-2024_0202_021-DE



→ **Sollicite auprès du préfet la DSIL 2024 au titre « des opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat »**

→ **Autorise le maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240202-2024_0202_022-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Aurore BIBRON

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE

Absents excusés : Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE, Aline LEBRETON, Denis MARCHAND, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT et Stéphane MANCEAU

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Quorum : 8

Date convocation : 31/01/2024

N° délibération : 2024-02.02-022

Objet : Vente lot N°9 -Lotissement LES PORTES DE MAYENNE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et à main levée, décide :

- **De vendre** le lot n° 9 du lotissement « LES PORTES DE MAYENNE » situé 32, rue du Lin à

M. HESNARD Steven et MME FOUILLET Adeline
Domicilié au lieu-dit « Vaugeois » - 53240 ANDOUILLE

D'une contenance de **576 m²** au prix de **68 € TTC** le mètre carré soit pour un montant total de **39 168 € TTC**.

- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente authentique et toutes les pièces se rapportant au dossier qui seront établis par le notaire.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 12/02/2024
Qualité : Maire de Commer

